

ANALYSE DES RISQUES (COVID-19) GRUES A TOUR



VAN DER SPEK N.V.
Industrielaan 10 - 1740 Ternat
Tel: 02/582 29 79
Email: christophed@vanderspek.be

FORM D-039
Etabli par : Conseiller en Prévention
De Bruyn Christophe - 2023

La probabilité P		La fréquence d'exposition F		L'effet D		Le score de risque R	
Pouvant être attendu	10	Permanente	10	Catastrophe (nombreux cas mortels)	100	Risque très élevé = l'arrêt	>400
Peut se produire	6	Très fréquente (4 fois/jour)	8	Désastre (quelques cas mortels)	40	Risque élevé = correction immédiate	201-400
Inhabituel mais possible	3	Fréquente (1 fois/jour)	6	Très grave (un cas mortel)	15	Risque important = correction nec.	71-200
Possible mais seulement à la limite	1	Occasionnelle (1 fois/semaine)	3	Grave (lésions graves)	7	Risque possible = attention	21-70
Concevable mais très improbable	0,5	Exceptionnelle (1 fois/mois)	2	Important (incapacité de travail)	3	Risque = risque très limité	1-20
Pratiquement impossible	0,2	Rare (4 fois/an)	1	Cas limite (accident mineur nécessitant des soins)	1		
Virtuellement impossible	0,1	Très rare (1 fois/an)	0,5				

Description du travail à exécuter	Moyens utilisés + besoins	Risques prévisibles	R	Mesures de prévention des risques	R
Déplacement vers le chantier	<ul style="list-style-type: none"> Véhicule d'entreprise Grue mobile Transport 	<ul style="list-style-type: none"> Accident de la route Accident de la route Accident de la route 	27	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer l'itinéraire Déterminer l'itinéraire (suivre l'itinéraire du SPF) Déterminer l'itinéraire 	9
Accès / positionnement zone de travail	<ul style="list-style-type: none"> Véhicule d'entreprise Grue mobile Transport 	<ul style="list-style-type: none"> Collision Affaissement du sous-sol Heurter des obstacles Heurter des obstacles Basculement semi-remorque 	18	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas stationner le véhicule dans la zone de travail. 	6
			252	<ul style="list-style-type: none"> Enlever les obstacles et signaler les points critiques. Route revêtue en fonction de la charge Prévoir des rampes (si nécessaire). Balilage de la zone de travail (responsable chantier). 	42
			144	<ul style="list-style-type: none"> Enlever les obstacles et signaler les points critiques. Assistance lors du reculement. Balilage zone de travail (responsable chantier). 	24
(Dé-)montage de la grue à tour	<ul style="list-style-type: none"> Grue de montage Accessoires de levage Outillage Eléments de tour Lest Câbles (électrique) Nacelle Moyens de protections personnelles Obstacles dans les environs 	<ul style="list-style-type: none"> Accident dû à une mauvaise composition ou implantation de la grue. Chute de personnes Chute de personnes d'une remorque Mauvaise communication lors de la manipulation des charges par la grue mobile Chute de pièces ou outils Perte d'équilibre en frappant avec le marteau ou lors de l'emploi de la clef dynamométrique. Intempéries 	252	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle des pressions sur le sol en fonction des réactions par coin. 	42
			900	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du harnais de sécurité + ligne de vie. 	45
			720	<ul style="list-style-type: none"> Il est interdit de lever des personnes en manipulant les charges. La charge doit être visible pour le grutier, si cela n'est pas le cas utilisation des walkiestalkies. 	72
			540	<ul style="list-style-type: none"> LMRA entre grutier et rigger Uniquement le rigger communique avec le grutier de la grue mobile. 	21
			540	<ul style="list-style-type: none"> Balilage de la zone de travail (resp. chantier) Il est interdit de travailler sous la charge pendante. 	45
			54	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des accessoires de levage réceptionnés (respecter le code des couleurs). Personnel formé et qualifié. 	18
			270	<ul style="list-style-type: none"> Vêtements adaptés + casque Une attention particulière en temps de pluie ou de gelée (risque de dérapage) 	30

Description of job	Tools and needs	Possible risks	R	Prevention	R
		<ul style="list-style-type: none"> Ecorchures 	54	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les moyens de protections personnelles (vêtements, chaussures, gants, casque, ...) 	4.5
		<ul style="list-style-type: none"> Rupture des accessoires de levage 	135	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des accessoires de levage réceptionnés (respecter le code des couleurs) + contrôle quotidien. 	15
		<ul style="list-style-type: none"> Dégâts matériels dus à un lieu de travail mal préparé <ul style="list-style-type: none"> Sous-sol instable Obstacles 	720	<ul style="list-style-type: none"> L'entrepreneur devra exécuter la fondation en fonction des réactions par appui ou les réactions au sol. 	40
		<ul style="list-style-type: none"> Blocage entre le lest giratoire de la grue mobile et un élément fixe 	252	<ul style="list-style-type: none"> Balisage de la zone de travail Lors de la manutention des grandes surfaces par la grue mobile celles-ci doivent être guidées au moyen d'un ou deux cordes. 	7
		<ul style="list-style-type: none"> Prise de vent des éléments de grue 	126	<ul style="list-style-type: none"> Vitesse de vent maximale (lors du (dé) montage : 45 km/h (Chef-monteur et grutier décident en ce qui concerne l'arrêt du montage) 	21
		<ul style="list-style-type: none"> Interférence avec d'autres grues. Ligne de HT, arbres, autres obstacles,... 	1800	<ul style="list-style-type: none"> L'arrêt des autres appareils de levage ou conclure un accord auparavant. 	60
		<ul style="list-style-type: none"> Coincement des mains, doigts et pieds 	560	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des walkie-talkies pour des travaux en dehors du champ visual du grutier. 	63
		<ul style="list-style-type: none"> Risque de cognement 	144	<ul style="list-style-type: none"> Attestation, dimensions et marquage à prévoir par l'entrepreneur. ABB ou anticollision à programmer. 	80
		<ul style="list-style-type: none"> Exposition au bruit (frappement avec marteau) 	252	<ul style="list-style-type: none"> Porter les moyens de protections personnelles. 	63
		<ul style="list-style-type: none"> Irritation de la peau lors du graissage de certaines pièces avec de la graisse. 	24	<ul style="list-style-type: none"> Rester attentif. 	18
		<ul style="list-style-type: none"> La manipulation manuelle de charges (douleurs dans le dos) 	336	<ul style="list-style-type: none"> Le port d'une protection auditive. 	3
		<ul style="list-style-type: none"> Basculement de la grue à tour 	1800	<ul style="list-style-type: none"> Le port Gants de sécurité. 	4
		<ul style="list-style-type: none"> Règlage grue à tour 	540	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser la bonne méthode de levage. Utilisation matériel de levage (lever au max. 25 kg) 	72
		<ul style="list-style-type: none"> Autoriser la mise en service de la grue à tour 	126	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer clairement et auparavant la plaque de fondation- ou plaque d'appui en fonction du type de grue et obstacles (resp. chantier). Contrôle horizontalité fondation. Contrôle de la résistance du sol en fonction des réactions par appui (resp. chantier). Procéder comme marqué sur la fiche technique interne – contrôle (lest, mât, fleche,...) Suivre la procédure du constructeur 	60
				<ul style="list-style-type: none"> Technicien qualifié et expérimenté fait test. Poids exact du poids d'essai est connu L'organisme agréé fait un controle. supplémentaire et établi un rapport valable. 	42

Description of job	Tools and needs	Possible risks	R	Prevention	R
				<ul style="list-style-type: none"> Ce n'est qu'après réglage et contrôle de l'organisme agréé que la grue peut être mise en service. 	10
Travaux auprès d'éléments en mouvement	<ul style="list-style-type: none"> Outillage à main Moyens de protections personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Coincement entre les éléments Risque de chute 	336	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas mettre les mains ou pieds entre les éléments (prévoir une formation adéquate). Observer la plus grande prudence. Mettre les cheveux longs dans le casque ou dans les habits. Suivre attentivement dans quel sens les pièces se déplacent/tournent. Contrôle des câbles en acier : du côté de sortie des poulies. 	63
Travaux d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> Multimètre Matériel électrique adéquat Moyens de protections personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Exposition ou contact avec la basse tension. Electrocution Brûlures Panne d'approvisionnement d'électricité Tensions induites 	252	<ul style="list-style-type: none"> Des travaux à l'installation se font uniquement hors tension (+ verrouillage des armoires électriques concernées). 	1.5
			126	<ul style="list-style-type: none"> Mise à terre de la grue : à prévoir par le chantier. 	10
			27	<ul style="list-style-type: none"> Uniquement le personnel BA4/BA5 peut exécuter des travaux à l'installation électrique. 	1.5
			9	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les moyens de protections personnelles lors des travaux sous tension. 	1.5
			135	<ul style="list-style-type: none"> Alimentation électrique suivant le type de grue. Placer une mise à terre au moufle avant de commencer les travaux de réparations. Utiliser des sangles secs. Port de moyens de protections personnelles 	9
Téléscopage grue	<ul style="list-style-type: none"> Cage de téléscopage 	<ul style="list-style-type: none"> Danger de chute de personnes 	1800	<ul style="list-style-type: none"> Suivre la procédure du constructeur. Utiliser harnais + ligne de vie. D'autres appareils de levage ne peuvent être utilisés lors d'une interférence. 	60
Mise en ordre de la zone de levage	<ul style="list-style-type: none"> Grue mobile Containers chantier 	<ul style="list-style-type: none"> Dégâts matériels Blessure suite au risque de trébuchement 	108	<ul style="list-style-type: none"> Porter les moyens de protections personnelles. Rester attentif. De tierces personnes ne sont pas admises sur chantier. Mise en ordre de la zone de travail. 	18
COVID-19 - pandémie virus	<ul style="list-style-type: none"> Personnel VDS Grutier / LTM Personnel client 	<ul style="list-style-type: none"> Infection par le coronavirus Symptômes mineurs Symptômes sévères 	252	<ul style="list-style-type: none"> Se laver les mains régulièrement avec du savon – utiliser régulièrement la désinfection existante. 	60
			135	<ul style="list-style-type: none"> N'effectuez que des travaux légers et gardez la distance nécessaire par rapport aux autres employés. (grutier – personnel client) 	18
			1800	<ul style="list-style-type: none"> Privé : suivez également les directives du législateur ! Suivez les instructions de votre employeur. 	60